

	Du 1 septembre 2025 au 31 août 2026 (prix taxes en sus)
Prix pour la cotisation et agrément	
Membre étudiant	58,00 \$
Membre professionnel	249,00 \$
Membre agréé EESA jr. ou VEA jr.	249,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA	533,00 \$
Membre Technicien certifié	533,00 \$
Membre agréé VEA et EESA	742,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA - Renouvellement triennal	637,00 \$
Membre agréé VEA et EESA - Renouvellement triennal	846,00 \$
Prix pour le dépôt d'une demande d'agrément - Non remboursable	
Agrément junior (EESA jr. ou VEA jr.)	180,00 \$
Agrément complet à la fin de la période de mentorat (junior)	180,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 1 titre (EESA ou VEA)	180,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 2 titres (VEA et EESA)	360,00 \$
Certification des techniciens	180,00 \$
Prix pour la passation de l'examen* - Non remboursable	
Agrément junior (EESA jr. ou VEA jr.)	249,00 \$
Agrément complet à la fin de la période de mentorat (junior)	533,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 1 titre (EESA ou VEA)	533,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 2 titres (VEA et EESA)	742,00 \$
Certification des techniciens	533,00 \$
Frais d'appel	
Demande de révision de la décision suite à un refus d'une demande d'agrément	140,00 \$
Demande de révision des résultats d'un examen suite à un échec	74,00 \$
Reprise d'examen	356,00 \$
Accréditation	
EESA ou VEA ou Tech	284,00 \$
Deuxième titre	209,00 \$
Renouvellement triennal	104,00 \$

** Payable au moment de la réception de la lettre d'admission à l'examen. Le prix inclut la cotisation et l'agrément pour l'année débutant le 1 septembre 2026. Advenant un échec, le demandeur sera considéré "membre professionnel" pour une période de 1 an.*